

|           |  |
|-----------|--|
| Démarche  | : Consultation publique: Projet d'arrêté relatif à une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau saison 2025-2026 |
| Organisme | : Service environnement, forêt, risques naturels   |

## Identité du demandeur

|          |                      |
|----------|----------------------|
| Email    | <input type="text"/> |
| Civilité | <input type="text"/> |
| Nom      | <input type="text"/> |
| Prénom   | <input type="text"/> |

## Formulaire

Cette consultation du public porte sur un projet d'arrêté autorisant l'exercice de la vénerie du blaireau pour une période complémentaire à partir du 1er juillet 2025 en vertu de l'article R 424-5 du code de l'environnement.

Ce projet a été élaboré à partir des données concernant l'espèce blaireau sur le département du Cantal

Cette consultation est organisée du 22 mai 2025 au 11 juin 2025 inclus.

### Acceptation de publication des observations

En cochant cette case, vous acceptez que vos observations soient publiées dans le «&nbsp;document de synthèse des observations&nbsp;».

Il est inutile de formuler des observations si vous ne cochez pas cette case.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Civilité

Mme

M.

### Nom

### Prénom

### Code postal

# Consultation publique: Projet d'arrêté relatif à une période complémentaire de vénerie sous terr

## Commune de domiciliation

## À quel titre participez-vous à cette consultation ?

Particulier

Autre : préciser son nom)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Particulier

## Adresse électronique

## Êtes-vous actuellement chasseur ?

Veuillez préciser si vous chassez ou non.

Si oui, chassez-vous dans notre département ou uniquement en dehors de notre département ?

Si non, possédez-vous néanmoins le permis de chasser ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Non, sans permis de chasser  
 Non, avec permis de chasser  
 Oui, avec permis pour le Cantal  
 Oui, avec permis en dehors du cantal

## Avis favorable au projet d'arrêté

La réponse «&nbsp;Favorable » indique que vous êtes favorable au projet d'arrêté relatif à la période complémentaire de vénerie du blaireau à compter du 15 juin 2025

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Favorable  
 Défavorable

## Vos observations générales

Après lecture du document soumis à consultation, vous pouvez noter ici vos observations, avis, propositions...